

2 Politique

Session extraordinaire du Conseil national de la Démocratie

L'institution sous "perfusion financière"

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

C'est à cela que se résume l'ensemble des problèmes évoqués par son président Séraphin Ndaot Rembogo, hier, en présence du Premier ministre et d'un parterre d'invités.

LA première session extraordinaire du Conseil national de la Démocratie (CND) s'est ouverte hier à Libreville. Faute de moyens, comme l'a rappelé le président de l'institution Séraphin Ndaot Rembogo, lesdits travaux se sont tenus sur une journée. A l'ordre du jour, l'examen des problèmes qui minent le fonctionnement de cette institution. Laquelle n'a plus siégé depuis décembre 2017.

En présence du Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, et d'un parterre d'invités, le président du CND est revenu sur les raisons du blocage de l'organe qu'il dirige. Après avoir rappelé ses missions, Séraphin Ndaot a indiqué que, "depuis deux ans, le CND n'a plus été en mesure de fonctionner normalement et pour cause, le budget annuel initial d'un montant d'un milliard environ, a été ramené d'office à deux cent millions. Et ces deux cent millions n'ont jamais été entièrement mis à la disposition du CND. Ce budget n'est exécuté qu'à hauteur de 40



Le président du CND, Séraphin Ndaot, égrenant le chapelet des problèmes de son institution.

Photo : Presse Primature

ou 50% et par tranches périodiques d'un montant inégal. C'est là, une sérieuse préoccupation".

Et d'ajouter : "Depuis trois ans, les agents de cet organe, pourtant nommés par décret pris en Conseil des ministres, n'ont jamais été rémunérés. Ils travaillent tous, depuis lors, bénévolement, malgré toutes les démarches entreprises auprès des décideurs, en vue de leur prise en compte salariale. C'est là également un réel souci." Le président du CND a par ailleurs évoqué la question du renouvellement des membres du bureau.

En revanche, alors que l'institution chargée d'encadrer le débat politique se plaint du traitement qui lui est infligé, elle marque tout de même son étonnement quant au train de vie des autres instances du pays.



Les présidents et représentants des institutions à la cérémonie d'ouverture de la session extraordinaire du CND.

Photo : Presse Primature

"La crise économique est indéniable certes, et la dette publique, astreignante, chacun en convient, mais l'opinion publique observe quand même que, notre pays sous peuplé, affiche

néanmoins, un budget annuel de plusieurs milliards de milliards, malgré cette crise et en dépit de la dette. Elle observe aussi que l'argent circule bien", a relevé Séraphin Ndaot Rembogo.

Et d'ajouter: "l'opinion relève aussi que certaines institutions sont mieux dotées que d'autres, malgré la crise, malgré la dette. C'est bien cette doxologie ambiante, qui déduit que les

raisons souvent brandies pour réduire les moyens à certaines institutions, ne sont pas toujours avérées. Certains y perçoivent même une réplique acrobatique". C'est fort de tout cela que, le président du CND a invité ses collègues à tout faire pour éviter à "notre maison de sombrer dans le naufrage collectif, auquel l'exposent les dysfonctionnements ici relevés".

Séraphin Ndaot Rembogo a souhaité enfin que chaque membre de l'organe "s'active pour le maintien et le fonctionnement de ce cadre permanent de concertation politique, qui abrite les acteurs politiques de tout bord".

Sur un tout autre plan, le président du CND a soulevé le problème de la traduction en textes normatifs des recommandations du Dialogue d'Angondje.



Le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale et le ministre des Relations avec les Institutions, Francis Nkea Nzigue, attentifs aux propos de Ndaot Rembogo.

Photo : Presse Primature

Assemblée nationale

Les députés s'imprègnent de leurs droits et obligations

Stéphane MASSASSA
Libreville/Gabon

LES députés de la XIII^e législature bénéficient, depuis hier et ce jusqu'à ce jour, d'un séminaire animé par plusieurs universitaires gabonais. Il s'agit pour eux de s'imprégner sur leur rôle, leurs droits et leurs obligations, ainsi que sur les usages et procédures parlementaires.

Au menu de cette formation, plusieurs thématiques dont celle des "procédures législatives et de contrôle", expliquées aux nouveaux élus, par le docteur en droit et spécialiste du droit parlementaire, Téléphore Ondo. Ce thème leur permettra de mieux cerner l'ensemble des différentes étapes et règles qui s'appliquent de l'initiative d'une loi, jusqu'à son application ou entrée en vigueur, en passant par son examen dans les deux Chambres du Parlement. Autant d'étapes prévues par la Constitution et le Règlement respectif du Sénat et



De part et d'autre,...

Photo : Sylvain Maganga

de l'Assemblée nationale, qui ont permis de dégager un certain nombre de points, des règles et des principes qui régissent toute la production normative en termes de légiférer. De même les néo-députés se sont imprégnés des mécanismes ou procédures de contrôle. Lesquels, a expliqué l'expert en droit parlementaire, permettent au Parlement de s'informer à travers, "non seulement des commissions, les auditions,

les interpellations par des questions écrites et orales, mais aussi à travers des mécanismes de sanctions parmi lesquels, la responsabilité politique du gouvernement devant l'Assemblée nationale, et les sanctions pénales de l'Exécutif et d'un certain nombre d'institutions constitutionnelles à travers deux juridictions d'exception que sont la Haute Cour de justice et la Cour de justice de la République".

La question des relations de

la première Chambre du Parlement avec les autres institutions constitutionnelles de la République a également été abordée au cours de cet atelier. Tout comme celles relatives à l'évaluation des politiques publiques et à l'immunité parlementaire. C'est dire qu'au sortir de ces différentes communications, les bénéficiaires auront une meilleure connaissance de leurs rôles aussi bien individuel que collectif. Quoi qu'il

en soit, «les échanges ont été très productifs car, nous avons eu à débattre sur la pratique de ces différentes procédures au point de constater que, même si le législateur n'initie plus suffisamment de lois, il se rattrape néanmoins, au niveau du droit d'amendement, lequel constitue un point fort au niveau des commissions», a déclaré satisfait un des experts. Ce d'autant que, a-t-il expliqué, les textes ressortent rarement dans leur état

initial.

Non sans souligner qu'il existe des interrogations sur le fait majoritaire, lequel a tendance à impacter sur l'objectivité des sanctions que le Parlement pourrait être emmenées à prendre. Quoi qu'il en soit, «il nous a été dit que la XIII^e législature entendait opérer de véritables changements pour que les actions du gouvernement soient contrôlées de façon efficace», a rassuré l'expert Téléphore Ondo.



... les membres de l'Assemblée nationale, au cours de ce séminaire.

Photo : Sylvain Maganga